

MODIFICATION DE LA NATURE DE LA GERANCE LA GERANCE DEVIENT MAJORITAIRE OU MINORITAIRE

Le dossier de formalités est constitué :

De l'imprimé M3 SARL : en deux exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

- ✓ Si la gérance devient majoritaire, joindre **un imprimé TNS**.
-Mention obligatoire : N° de Sécurité Sociale.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Copie des statuts indiquant la nouvelle répartition des parts **ou** copie de l'acte de cession de parts indiquant la nouvelle répartition des parts.
- ✓ Formalité effectuée par un mandataire : **pouvoir** signé des deux parties.

Coût de la formalité

Frais CFE : 70,00 euros

par chèque libellé à l'ordre de CFE-CCI LYON METROPOLE
par carte bancaire (pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)

Informations :

- Cette formalité, destinée aux organismes sociaux, est à déposer au CFE. Il convient par ailleurs d'effectuer un dépôt d'actes au Greffe.